

AFFAIRE N° 3

OBJET : AMELIORATION DU REFOULEMENT SUR LA MONTAGNE
DEMANDE DE REMISE DE PENALITES PAR JEUMONT/REUNION.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par courrier en date du 15 Juillet 1981, l'entreprise JEUMONT/REUNION, titulaire du marché des travaux "D'AMELIORATION DU REFOULEMENT SUR LA MONTAGNE", approuvé le 24 Janvier 1979, demande que les pénalités pour retard d'un montant de 13 473,33 F ne lui soient pas appliquées.

Je vous rappelle les différents étapes qui ont amené à cette pénalisation :

- Date contractuelle de commencement des travaux : 28 MAI 1979
- Délai d'exécution contractuel initial : 5 mois
 - . Délai prolongé de DEUX MOIS ET DEMI par décision du 15 OCTOBRE 1979
 - . Délai prolongé de 190 JOURS par décision du 3 SEPTEMBRE 1980
- Date de fin théorique du délai d'exécution : 21 JUILLET 1980
- Date d'achèvement réel des travaux : 29 OCTOBRE 1980
soit 100 JOURS de retard.

Pour justifier ce retard l'entreprise évoque que de nombreux petits incidents (hors marché) sont venus prolonger le délai notamment :

- Les vibrations de la pompe 1
- Le remplacement de roulement de pompes
- Usinage et remplacement de cage recevant les roulements de flasque moteur :

Cependant, malgré ces nombreux aléas de chantier une distribution normale en eau a été assurée dans le secteur de la Montagne.

Mesdames, Messieurs, je vous demande donc votre avis.

Puis, il lit l'avis des Commissions : "Les commissions pensent qu'il n'est pas opportun de supprimer ou de diminuer les pénalités de l'entreprise concernée".

LE MAIRE - On avait prolongé de deux mois et demi, puis de 190 jours, etc... pour faire face à des incidents hors marché qui auraient fait double emploi avec la remise de pénalités demandée aujourd'hui pour les 100 derniers jours de retard.

MIS AUX VOIX, L'AVIS DES COMMISSIONS
EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

V. - At - Deuis le 23 Novembre 1981
P/le Préfet, le secrétaire général
Signé : Didier GUYONNET
Pour Copie Certificat Copie
P/le Préfet
Le chef de Bureau délégué -
Jacques Lacoste